

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

25/06/2024

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André – GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSZCZYNSKI Céline

Absents excusés : ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre

Nombre de Procuration : ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance : CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

DCM 029/2024 - Affectation des heures de secrétariat au regroupement scolaire

Le Maire explique que le fonctionnement du regroupement scolaire génère une charge administrative supportée par la commune de Raville.

Il propose de répartir cette charge entre les budgets général et regroupement scolaire en prenant pour clé de répartition la proposition suivante :

- Horaires hebdomadaires actuels de la secrétaire de mairie : 16 h/semaine
- Charge horaire répartie sur le budget « général » : 13/16^{ème}
- Charge horaire répartie sur le budget « périscolaire » : 3/16^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette clé de répartition.

Fait à RAVILLE, le 05 juillet 2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance
CHLOUP SURMELY
Marie-Pierre

